

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 44/2025

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT DES AUTORISATIONS UNIQUES PLURIANNUELLES DE PRELEVEMENTS POUR L'IRRIGATION A DES FINS AGRICOLE, DANS LES BASSINS VERSANTS TOPOGRAPHIQUES DU SECTEUR DROME DES COLLINES ET DU SECTEUR GALAURE

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean- Maurice, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BARBE Sabrina pouvoir à VIGNE Amélie, BETTON Daniel pouvoir à BRUNET Michel, BRESCIANI Gaël pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, CHALAYE Franck pouvoir à BLAISE Véronique, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita, PONSON Aline.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

La chambre d'Agriculture a sollicité des autorisations uniques pluriannuelles de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles, dans les bassins versant topographiques du secteur Drôme des Collines et du secteur Galaure.

Cette demande est soumise à une enquête publique environnementale unique qui se déroulera du lundi 24 novembre 2025 au lundi 29 décembre 2025 inclus.

Caractéristiques du projet : Unité de gestion Drôme des Collines :

Cette unité, divisée en six sous-bassins (Bouterne, Veaune, Herbasse, Chalon, Savasse, Joyeuse), sollicite une autorisation pour 15 ans.

Le volume annuel demandé atteint 7,9 Mm³, incluant des volumes d'étiage spécifiques à chaque sous-unité.

Ces volumes d'étiage diminueront progressivement afin de respecter un programme de retour à l'équilibre et de se conformer aux volumes prélevables fixés par le SAGE Bas Dauphiné - Plaine de Valence.

Caractéristiques du projet : Unité de gestion Galaure :

Cette unité, composée du bassin topographique de la Galaure et d'une zone hors bassin, demande une autorisation valable 5 ans.

Le volume annuel demandé atteint 5,882 Mm³, incluant des volumes d'étiage spécifiques à chaque sous-unité.

Ce volume d'étiage est décroissant sur la durée du projet, dans le cadre d'un programme de retour à l'équilibre.

Conformément aux dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement en vigueur au moment du dépôt du dossier, le conseil municipal de la commune est appelé à formuler son avis sur le projet sous forme de délibération.

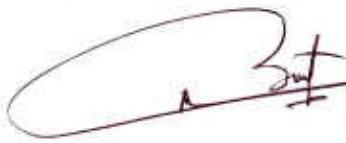
LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet présenté.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET



Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 026-200056547-20251211-DE_2025_44-DE